

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, de l'IFAPME
et des Centres de compétences, concernant
**La contribution d'Agricall à une étude française concernant
la problématique du suicide dans le monde agricole**

Monsieur le Ministre,

Il était initialement prévu qu'Agricall contribue à une étude menée par l'Université de Picardie dont l'objectif est d'évaluer certains processus critiques susceptibles d'affecter la santé mentale des agriculteurs. A l'issue de cette étude visant à déterminer certaines situations conduisant à des impasses génératrices de souffrance au travail et pouvant parfois aboutir à des actes suicidaires, il sera opportun d'évaluer la faisabilité et l'utilité de la transposition des résultats en Wallonie. Monsieur le Ministre, cette étude est-elle terminée et si oui, qu'en ressort-il ou a-t-elle été reportée en raison du Coronavirus? Le partenariat s'est-il avéré positif et constructif?

A l'instar de la France qui dispose de statistiques malheureuses quant au suicide des agriculteurs, qu'en est-il de la Belgique? Je pense savoir que ces chiffres ne sont pas disponibles mais quelle en est la raison?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Borsus:

L'objet de l'étude que l'honorable membre évoque est la souffrance au travail en milieu agricole. Cette étude s'intéresse à certains « déterminants » récurrents de la fragilisation de la santé et de la santé mentale des agriculteurs (usure mentale, dépressions, somatisations, suicides).

L'étude ne fera pas le focus uniquement sur le suicide et compte deux axes d'investigation:

1. analyser qualitativement certains déterminants de la fragilisation de l'état de santé des agriculteurs;
2. analyser certaines possibilités de prévention en santé au travail.

C'est au sein de l'Université de Picardie que l'étude est pilotée. La contribution d'Agricall porte sur un déterminant récurrent de la fragilisation de la santé des agriculteurs à savoir la question des conflits.

L'étude, en cours de réalisation, se déroule en plusieurs phases: revue de la littérature, constitution d'un comité scientifique, constitution de protocoles d'entretien, enquêtes de terrain. À ce stade, l'étude n'est pas terminée. Elle se clôturera par la préparation de publications et par la tenue d'un colloque programmé entre avril et juin 2021. La crise sanitaire a quelque peu impacté la dynamique de la recherche qui débutait. Agricall m'informe que les responsables de l'étude espèrent bien que cette dynamique puisse redémarrer dès septembre.

Agricall estime que les échanges dans le cadre de ce partenariat sont constructifs à plusieurs égards. Une des cinq mesures de la résolution du Parlement wallon, visant l'amélioration du soutien social aux agriculteurs votée à l'unanimité, portait sur l'intérêt d'analyser ce qui se fait dans les pays voisins. Pour Agricall, la possibilité de contribuer à cette étude rencontre pleinement l'objectif visé par cette mesure de la résolution. De plus, cette étude représente une opportunité tant en termes d'échange d'expertise qu'en termes de source d'inspiration quant à une éventuelle transposition en Wallonie.

Pour la France, c'est la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole qui est chargée de mettre en œuvre, en partenariat avec l'Agence Santé publique France, un programme national d'actions afin notamment de recueillir des données chiffrées sur la réalité du suicide chez les exploitants et les salariés agricoles. Les études françaises se sont inscrites dans le cadre d'un plan national de prévention du suicide dans le monde agricole.

Il n'existe en effet pas d'étude comparable en Belgique. Réaliser une étude sur le suicide soulève notamment la question de l'accès aux informations nécessaires afin de pouvoir la réaliser: accès au certificat de décès, appariement des décès par suicide à des catégories professionnelles et traitement statistique, ce qui est complexe. Se pose aussi la question de la protection des données. Il serait aussi nécessaire d'avoir des chiffres actualisés pour la population générale afin de pouvoir faire une comparaison.